



**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS
UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

ACSTMUN 2026

Guide des Sujets

Table of Contents

Introduction au Comité.....	2
Introduction au sujet.....	3
Définitions des termes clés.....	3
Situation actuelle.....	5
Principaux défis et enjeux.....	7
Actions et résolutions antérieures de l'ONU.....	7
Solutions possibles et options politiques.....	8
Citations et références.....	10

UNHCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Sujet: Séparation des familles et droits des réfugiés à la frontière entre les États-Unis et le Mexique

Presidente: Sherine B.

Co-Presidente: Zahra B.

Introduction au Comité

Fondé en 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le contexte de l'après-Seconde Guerre mondiale, afin de répondre aux déplacements massifs de populations (HCR). Son mandat principal consiste à assurer la protection internationale des réfugiés et à rechercher des solutions durables à leur situation. Aujourd'hui, le Haut Commissariat des Nations Unies est actif dans 128 pays dans le monde, où il fournit une assistance humanitaire essentielle (HCR). En effet le HCR est responsable pour la fourniture d'abris, de nourriture, d'eau potable, et de soins médicaux aux personnes contraintes de fuir les conflits, la violence et les persécutions.

Au-delà de l'aide d'urgence, le HCR œuvre à la défense des droits et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées internes et des apatrides, tout en facilitant des solutions durables telles que le rapatriement volontaire, l'intégration locale et la réinstallation (HCR). De plus, le HCR collabore avec les États membres pour renforcer les cadres juridiques et les politiques nationales relatives aux réfugiés et à l'asile, en veillant au respect du droit international des réfugiés et des droits humains (HCR).

Introduction du sujet abordé

La frontière entre les États-Unis et le Mexique est un des principaux points de passage migratoires au monde (France Info). Par contre, cette dernière représente aussi un enjeu humanitaire majeur pour la protection des droits et de la sécurité des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ces dernières années, l'augmentation des flux migratoires en provenance d'Amérique centrale et d'autres régions, combinée au durcissement des politiques migratoires, a mis en lumière des violations préoccupantes des droits fondamentaux des réfugiés, en particulier en ce qui concerne la séparation des familles. Les autorités disposent désormais de nouveaux moyens pour surveiller la frontière et limiter les passages illégaux. La séparation des familles à la frontière soulève des questions au regard du droit international des réfugiés, du droit humanitaire et des droits de l'enfant. De plus, ces pratiques représentent d'importantes conséquences liées au bien-être psychologique et physique des enfants.

Définitions

- Réfugié: Personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.
- Demandeur d'asile: Personne qui a quitté son pays d'origine et qui a officiellement demandé une protection internationale dans un autre État, mais dont la demande de reconnaissance du statut de réfugié n'a pas encore été définitivement tranchée.

- Séparation familiale: Pratique ou situation dans laquelle des membres d'une même famille, en particulier des parents et leurs enfants, sont séparés contre leur volonté, souvent dans le cadre de procédures migratoires ou sécuritaires à la frontière.
- Regroupement familial: Principe du droit international et humanitaire selon lequel les membres d'une même famille ont le droit d'être réunis ou maintenus ensemble, notamment dans le contexte de la migration forcée et de la protection des réfugiés.
- Principe de non-refoulement: Principe fondamental du droit international interdisant aux États de renvoyer une personne vers un pays où elle risquerait d'être victime de persécutions, de torture ou de violations graves des droits de l'homme.
- Détention migratoire: Privation de liberté d'une personne en raison de son statut migratoire, notamment lors de son entrée ou de sa présence irrégulière sur le territoire d'un État.
- Rapatriement volontaire: Retour librement consenti d'un réfugié dans son pays d'origine lorsque les conditions de sécurité et de dignité sont réunies.
- Accès à la procédure d'asile: Droit pour toute personne sollicitant une protection internationale de déposer une demande d'asile et de voir celle-ci examinée de manière équitable et individuelle.

Situation actuelle

La situation actuelle à la frontière entre les États-Unis et le Mexique reste marquée par de fortes tensions liées à la gestion des flux migratoires et à la protection des droits humains (Human Right Watch). En effet, depuis plusieurs années, les politiques migratoires américaines ont conduit à des pratiques controversées, notamment la séparation des familles, qui a suscité de vives critiques de la part de la communauté internationale, des organisations de défense des droits humains et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Bien que certaines mesures aient été officiellement suspendues, de nombreux rapports indiquent que des familles continuent d'être séparées dans certaines situations, par exemple lorsque les autorités doutent des liens familiaux ou lorsque les parents sont poursuivis pour entrée irrégulière. Cette situation crée des traumatismes psychologiques importants chez les enfants et fragilise davantage des populations déjà vulnérables.

Par ailleurs, les conditions dans les centres de détention et les camps temporaires à la frontière sont souvent critiquées pour leur surpopulation, le manque d'accès aux soins, à l'éducation et à une assistance juridique adéquate. Les demandeurs d'asile font également face à des procédures longues et complexes, ce qui augmente les risques de violations de leurs droits fondamentaux. De plus, la coopération entre les États-Unis et le Mexique a conduit à des politiques visant à externaliser le contrôle migratoire, obligeant de nombreux réfugiés à attendre au Mexique dans des conditions précaires et dangereuses, exposés à la violence, à l'exploitation et à l'insécurité. Dans ce contexte, la communauté internationale est confrontée à un défi majeur : trouver un équilibre entre la souveraineté nationale, la gestion des frontières et le respect du droit international, notamment le droit d'asile, la protection de l'unité familiale et l'intérêt supérieur de l'enfant. Cette question reste donc une priorité pour

les Nations Unies, qui cherchent à promouvoir des solutions durables, une meilleure coopération régionale et des politiques respectueuses des droits humains.

Principaux défis et enjeux

Le principal défi posé par le flux migratoire autour de la frontière mexicaine réside dans la fréquence des violations des droits humains. Cette zone est devenue une plaque tournante du trafic de femmes et d'enfants, victimes d'une vulnérabilité politique et sociale dont on tire un avantage indu (Artola). À cela s'ajoutent plusieurs autres atteintes aux droits humains, influencées par la nouvelle politique américaine axée sur les expulsions massives et la suspension de l'accès à l'asile. En 2025, les États-Unis ont pris des mesures exécutives restreignant le droit des migrants mexicains de demander l'asile à la frontière américaine, laissant des milliers de migrants bloqués dans une situation d'incertitude. Ces communautés, qui n'ont que peu ou pas accès aux ressources de base, sont confrontées à un défi considérable pour le HCR. Un autre facteur important qui aggrave encore les difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile est le risque de refoulement.

Ce phénomène empêche non seulement les Mexicains d'accéder à la frontière, mais les contraint également à retourner dans des zones dangereuses du Mexique. Ils s'exposent ainsi à la criminalité, aux enlèvements, aux viols et aux actes de violence. Compte tenu de la politique de non-refoulement du HCR, il s'agit d'un défi majeur que notre commission doit relever. Quant aux personnes « chanceuses » qui n'ont pas été renvoyées dans ces zones, elles doivent néanmoins patienter sous la surveillance d'autorités mexicaines criminelles et illégitimes, ce qui les expose davantage à des dangers.

Ces autorités constituent également un problème, car elles ont recours à des méthodes d'arrestation extrêmement violentes à l'encontre des demandeurs d'asile, comme l'a signalé l'Institut national des migrations. Elles déversent également des migrants à la frontière nord, vers le sud du Mexique, les laissant sans ressources, sans papiers et sans statut légal. Ces autorités sont également soupçonnées d'extorsion et de collaboration avec des criminels pour soutirer de l'argent aux migrants. Nous constatons également une militarisation croissante et un manque de respect des procédures légales dans la gestion et la prévention de ce problème. La forte présence de la Garde nationale mexicaine et de l'armée américaine entraîne des actes d'intimidation et des violations des droits humains. De plus, des agents frontaliers américains et mexicains ont été accusés de détruire ou de ne pas restituer des documents d'identité tels que les passeports et les actes de naissance, laissant ainsi les migrants dans une situation de vulnérabilité extrême. Enfin, les parents et les enfants sont victimes de négligence médicale en détention. Les enfants sont laissés seuls, sans papiers et non accompagnés, ce qui contrevient au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Actions et résolutions antérieures de l'ONU

Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a entrepris plusieurs actions afin de protéger les droits des réfugiés et de lutter contre la séparation des familles aux frontières. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en collaboration avec d'autres agences comme UNICEF et Organisation internationale pour les migrations, a publié de nombreux rapports dénonçant les violations des droits humains et appelant les États à respecter leurs obligations internationales, notamment le principe de non-refoulement et la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant. L'ONU soutient également l'adoption de cadres

internationaux comme le Pacte mondial pour les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui encouragent la coopération internationale et la responsabilité partagée face aux crises migratoires. De plus, plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme ont condamné la détention arbitraire des enfants migrants et la séparation familiale, tout en recommandant des alternatives à la détention, un accès accru à l'asile et une assistance juridique.

L'ONU a également mis en place des mécanismes de suivi, des missions d'observation et un soutien humanitaire dans les régions frontalières afin d'améliorer les conditions de vie des demandeurs d'asile. Cependant, malgré ces efforts, la mise en œuvre dépend largement de la volonté des États, ce qui limite parfois l'efficacité des actions, soulignant la nécessité de renforcer la coopération internationale et les mécanismes de responsabilité pour garantir une meilleure protection des familles réfugiées.

Solutions possibles et options politiques

Les solutions susceptibles d'atténuer ce problème doivent combiner des réformes globales de l'immigration, le renforcement des technologies de sécurité, l'amélioration du traitement des demandes d'asile et la lutte contre les causes profondes de l'immigration. En matière de réformes, il est nécessaire de plaider en faveur d'un système d'immigration légal permettant une migration ordonnée. Cela implique la création de nouvelles voies d'accès légales et durables, la mise à jour des programmes de visas pour répondre aux besoins du marché du travail et, potentiellement, la mise en place d'une voie d'accès à la citoyenneté pour les migrants sans papiers. Sur le plan technologique, nous encourageons le recours à la surveillance, aux capteurs et aux drones pour une meilleure détection, l'augmentation du

nombre d'agents de la police des frontières et l'amélioration des infrastructures frontalières.

Plus important encore, nous devons unir nos efforts pour coopérer dans la lutte contre le trafic illicite de migrants et pour apporter un soutien humanitaire, médical et logistique aux migrants.

Bibliographie

Buddhavarapu, Priya. “The US-Mexico migrant crisis isn’t just a political

issue, but also a major humanitarian crisis”. VA Journal Of International Affairs.

<https://vajournalia.org/opeds-1/2024/12/21/the-us-mexico-border-isnt-just-a-political-issue-its-a-humanitarian-crisis#:~:text=The%20U.S.%20Mexico%20Border%20isn%27t%20Just%20a%20Political,issue%2C%20but%20also%20a%20major%20humanitarian%20crisis.>

Gramajo, Lizbeth. “Latin America: RJM-CANA accompaniment of migrants:.

Canadian Jesuits International.

<https://www.canadianjesuitsinternational.ca/projects/latin-america-rjm-cana-accompaniment-of-migrants/#:~:text=Migrants%20in%20the%20region%20lack%20access%20to,procedures%20in%20Mexico%20and%20in%20Central%20America.>